



Association **Genevoise**
de Tennis de Table

**PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES
GENERALES
ORDINAIRES
Du 19 juin 2021 au CTT Grand-Saconnex**

Genève, le 17 juillet 2021

13h20 Début des Assemblées Générales Ordinaires

Jean-Pascal Stancu, président de l'AGTT proclame l'ouverture des Assemblées, souhaite la bienvenue aux membres présents. Il remercie le club du CTT Grand-Saconnex pour l'accueil de ces assemblées.

Excusés :

Le président d'honneur, Roger Helgen, les membres d'honneur : Hélène Helgen, Patrick Brisset et Jean-Pierre Ladrey

Assemblée Générale Technique

Christian Foutrel annonce la distribution des voix aux délégués présents : **78 voix**

Majorité simple : **40 voix** – majorité absolue (2/3 des voix) : **52 voix**

CTT Versoix est excusé.

CTT Mandement absent.

1. Approbation du procès-verbal de l'AGT ordinaire du 29 août 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Approbation des rapports transmis préalablement ou lus en Assemblée.

Les rapports ont été mis en ligne sur le site AGTT préalablement

- [Rapport de la Commission Technique – Daniel Pauli](#)
- Rapport statuts et règlements – (pas de rapport cette saison) – Daniel Pauli

- [Rapport championnats par équipes – Oscar Quintaje](#)
- Rapport Commission JA+A, domaine présidence et activité (pas de rapport cette saison en raison du covid) – Lucas Rademacher
- Rapport JA/A formation et rapport commission arbitrale (pas de rapport cette saison en raison du covid) Lucas Rademacher
- Rapport tournoi de classement AGTT (pas de rapport cette saison en raison du covid) – Jacky Casimir
- Rapport coupe genevoise – (pas de rapport cette saison en raison du covid) - Frank Squillaci
- Rapport commission jeunesse, part 1 (sera lu le jour de l'AG) – Cédric Doutaz
- [Rapport commission jeunesse, part 2 – Wilfried Monteil](#)
- Rapport commission de recours – Joseph Bella
- [Statistique des licences, pluriannuel – définitif au 31 mai 2021](#)
- [Statistique licences par club – saison 2020/2021](#)
- [Statistique des passeports loisirs – définitif au 31 mai 2021](#)

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

3. Décharge à la CT

La décharge à la Commission Technique est acceptée à la majorité.

4. Modification du règlement sportif de l'AGTT

Néant

5. Attribution de l'organisation des championnats individuels de l'AGTT.

Championnats genevois individuels

27 et 28 novembre 2021 par CTT UGS-Chênois (selon décision AG du 29.6.2019)

26 et 27 novembre 2022 par CTT Bernex

Championnats genevois individuels par 'classes d'âge'

Selon décision AG du 16.06.2018, ces championnats sont couplés d'un tournoi populaire de hardbat et d'un tournoi populaire avec les attributions suivantes : 2020, TTC Carouge / 2021 CTT Mandement / 2022 CTT Bernex.

Le CTT Mandement peut reprendre son tour d'organisation pour l'édition du 28 et 29 janvier 2022

Le CTT Bernex pour l'édition de janvier 2023

Autre appel d'offre en cours pour le top 8 jeunesse (13 février 2022 au centre sportif du Bois-des-Frères

Le CTT Bernex se porte candidat

6. Préparation de la saison 2021/2022.

Click-tt : les demandes de licences sont traitées directement par les responsables des clubs. Le secrétariat AGTT est à disposition en cas de problème.

Rappel des délais pour les inscriptions d'équipes

30 juin pour les inscriptions des équipes L1 à L4 et des équipes O40 L1 à L3

31 juillet pour l'annonce des titulaires des équipes et l'inscription des équipes de coupe genevoise série E

8 septembre pour les ligues jeunesse

Daniel Pauli rappelle qu'avec l'épidémie de covid-19, on recommencera les championnats par équipes avec les mêmes formules que celles de l'année écoulée.

CTT Grand-Saconnex, 1^{er} de son groupe en L4 avant l'arrêt du championnat en raison du covid demande s'il est possible de prendre une place libre en L3 : le comité directeur soumet la demande de dérogation du club à l'assemblée. Approuvé à l'unanimité des voix

7. Informations STT.

Christian Foutrel évoque la planification pluriannuelle 'stratégie 2024' et Le projet de modification des structures (responsabilités des AR, tâches entre CC et DCC, ...) qui sera présenté en mars 2022.

8. Divers.

Néant

15h25 Fin de l'Assemblée Générale Technique.

Assemblée Générale Administrative Reprise à 16h00

Jean-Pascal Stancu ouvre la séance excuse l'absence du président d'honneur, Roger Helgen, des membres d'honneur : Hélène Helgen, Patrick Brisset et Jean-Pierre Ladrey

Distribution des voix aux délégués :

74 voix, majorité simple: 38 voix - majorité absolue (2/3 des voix): 50 voix

CTT Bernex, CTT Mandement sont absents. CTT Versoix est absent excusé.

1. Approbation du procès-verbal de l'AGA ordinaire du 29 août 2020.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Admissions, fusions.

Néant.

3. Démissions, radiations.

Néant.

4. Approbation des rapports transmis préalablement ou lus en Assemblée.

Ces rapports sont en ligne sur le Site AGTT, le président Jean-Pascal Stancu fait lecture de son rapport.

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité.

5. Approbation des comptes (sera à l'ordre du jour de l'AGE du 4 septembre 2022)

6. Décharge au Comité Directeur, à la Commission de recours et aux Commissions spéciales.

La décharge est acceptée sous les applaudissements.

7. Propositions de modifications des statuts

Modification de l'article 4.1.2 – Approbation à l'unanimité

8. Elections

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Jean-Pascal Stancu rappelle l'appel d'offre pour les postes bénévoles au sein du comité directeur Agtt notamment de secrétaire et responsable 'médiat, presse'.

Il remercie chaleureusement Ramona Dudas pour sa parfaite collaboration au sein du comité directeur. Elle doit pour des raisons professionnelles arrêter sa fonction de membre du comité directeur au poste de secrétariat.

Cédric Doutaz, Christian Foutrel, Daniel Pauli et Jean-Pascal Stancu sont disposés à continuer.

Daniel Pauli signale qu'un 2^{ème} membre serait le bienvenu au sein de la commission statuts et règlements.

A l'unanimité des voix, Jean-Pascal Stancu est approuvé au poste de président de l'AGTT ainsi que les membres du Comité Directeur.

Comité Directeur

Président, Jean-Pascal Stancu à l'unanimité
Vice président et responsable technique, Daniel Pauli à l'unanimité
Secrétaire et relations extérieures vacant
Vice président et responsable Jeunesse, Cédric Doutaz à l'unanimité
Chef des finances, Christian Foutrel à l'unanimité
Responsable médias/presse vacant

Commission Technique

La Commission est réélue dans son ensemble à l'unanimité.
Président, Daniel Pauli
Championnat par équipes, Oscar Quintaje
Coupe Genevoise, poste vacant
Tournoi de classement AGTT, Jacky Casimir
Championnats par équipe jeunesse, Daniel Pauli

Commission Jeunesse

La Commission est réélue dans son ensemble à l'unanimité
Présidence, Cédric Doutaz
Responsable formation : a.i. Rémy Lhoest
Responsable secteur loisir : Johnny Balanche
Responsable secteur sport de perfectionnement : Daniel Pauli
Responsable secteur sport de performance : Fabien Fournot
Les organigrammes détaillés avec les responsables des branches sont à consulter sur le Site Agtt

Commission des Juges-Arbitres et Arbitres

La Commission est réélue dans son ensemble à l'unanimité
Président, responsable domaine activités et formation, Lucas Rademacher
Membre, responsable domaine gestion des engagements, Carlos Anido

Commission de Recours

La Commission est réélue dans son ensemble à l'unanimité.
Président, Joseph Bella
Membres, Damien Bonvallat et Franck Souiller
Suppléant, Jean-Jacques Bader

Commission des statuts et règlements

La Commission est réélue dans son ensemble à l'unanimité.
Président, Daniel Pauli
Membres, vacant

Vérificateurs des comptes (statuts AGTT, 4.1.3.2 tournus alphabétique croissant)

1^{er} vérificateur CTT Rapid-Genève
2^{ème} vérificateur CTT Silver Star
1^{er} suppléant CTT UGS-Chênois
2^{ème} suppléant CTT Vernier

9. Approbation du budget.

Christian Foutrel informe que le budget sera exceptionnellement soumis pour approbation lors de l'AGE du 4 septembre 2022.

9. Désignation du responsable des prochaines AGT et AGA ordinaires.

Application du règlement 4.1.3.2. des Statuts AGTT (tournus alphabétique par ordre croissant)

Juin 2019.....	CTT Grand-Saconnex
Juin 2020.....	CTT La Lissole
Juin 2021.....	CTT Mandement
Juin 2022.....	Meyrin CTT
Juin 2023.....	CTT Onex
Juin 2024.....	CTT Puplinge

Il est rappelé que selon les Statuts de l'AGTT, les assemblées des clubs devraient avoir lieu avant celle de l'AGTT.

10. Honorariat

Jean-Pascal rappelle à l'assemblée que les clubs peuvent faire des propositions pour l'honorariat pongiste, le Mérite sportif et le Mérite administratif.

11. Divers

Néant

Jean-Pascal Stancu remercie l'assistance, souhaite un bon été à tous et clôture l'Assemblée.

17h30 Fin de l'Assemblée Générale Administrative.

La cérémonie aux champions pour la 2^{ème} année consécutive n'a pas lieu.

Cosmin Sandu président du CTT Grand-Saconnex et Jean-Pascal Stancu invitent l'assemblée à l'apéritif qui suit ces assemblées.

Le Président,
Jean-Pascal Stancu



Le secrétaire de séance,
Rémy Lhoest



Proposition de modification des statuts de l'AGTT.

Article 4.1.2

4) Approbation des rapports écrits du président du Comité Directeur, ~~du trésorier, des Vérificateurs des Comptes~~, de la Commission de Recours et des Commissions Spéciales

Justification. Depuis les comptes sont clôturés au 31 juillet, leur approbation et celle du rapport des vérificateurs a lieu lors d'une AGA complémentaire prévue à l'article 4.1.4.2 dont la teneur est:

Une AGA complémentaire se réunit chaque année dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice comptable pour approbation des rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes et décharge au CD concernant les comptes.

(Celle-ci a généralement lieu en même temps que AGT de début de saison (fin août-début septembre.)

La modification vise à éliminé une possible confusion.

Proposé par Daniel Pauli, Président de la commission Statuts et règlements.

ASSEMBLEE GENERALE TECHNIQUE

Date:

Au 18.06.2021

Pour Assemblées du 19.06.2021

Club	Licenciés	Voix	Voix distr.
BERNEX	26	4	4
CAROUGE	45 44	6	6
CHATELAINE	48	6	6
GRAND-SACONNEX	17	3	3
LA LISSOLE	0	1	-
MANDEMENT	31 29	5 4	-
MEYRIN	54	7	7
MIGROS	8	1	
ONEX	18	3	3
PUPLINGE	18	3	3
RAPID GENEVE	17	3	3
SILVER STAR	52	7	7
UGS-CHENOIS	89	10	10
VERNIER	11	3	3
VERSOIX	35	5	-
VEYRIER	33	5	5
ZZ LANCY	102	12	12
TOTAL (1)	604 593	84 82	78

TOTAL (1)

78

Majorité des voix =

40

2/3 voix =

52

Extrait des statuts, point 4.1.5. droit de vote : chaque club a droit à une voix pour sa présence, puis à une voix jusqu'à 10 membres licenciés ou par fraction de 10. Un club qui n'a pas satisfait aux obligations financières qui lui ont été facturées plus de 30 jours avant l'AGA peut être privé de son droit de vote par décision de l'assemblée, sur préavis du CD. Un club ne peut être représenté que par l'un de ses membres. Les membres d'honneur de l'AGTT ont droit à une voix lors de l'AGA.

Extrait des statuts, point 4.1.6. décisions : l'AGA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix représentées. La majorité des 2/3 des voix représentées est requise pour la modification des statuts, du RF et pour l'entrée en matière sur des objets non prévus à l'ordre du jour. Il ne peut pas y avoir d'entrée en matière sur les propositions de modification des statuts et du RF si elles n'ont pas été annexées à la convocation.

ASSEMBLEE GENERALE ADMINISTRATIVE

Date:

Au 18.06.2021

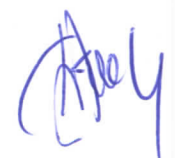
Pour Assemblées du 19.06.2021

Club	Licenciés	Voix	Voix distr.
BERNEX	26	4	✓
CAROUGE	45 ⁴⁴	6	6
CHATELAINE	48	6	6
GRAND-SACONNEX	17	3	3
LA LISSOLE	0	1	1
MANDEMENT	31 ²⁹	5 ⁴	
MEYRIN	54	7	7
MIGROS	8	1	
ONEX	18	3	3
PUPLINGE	18	3	3
RAPID GENEVE	17	3	3
SILVER STAR	52	7	7
UGS-CHENOIS	89	10	10
VERNIER	11	3	3
VERSOIX	35	5	-
VEYRIER	33	5	5
ZZ LANCY	102	12	12
TOTAL (1)	604 593	84 82	74

Membres d'honneur :

	/
	/
TOTAL (2)	

TOTAL (1+2)	74
Majorité des voix =	38
2/3 voix =	50

149 / 3


Extrait des statuts, point 4.1.5. droit de vote : chaque club a droit à une voix pour sa présence, puis à une voix jusqu'à 10 membres licenciés ou par fraction de 10. Un club qui n'a pas satisfait aux obligations financières qui lui ont été facturées plus de 30 jours avant l'AGA peut être privé de son droit de vote par décision de l'assemblée, sur préavis du CD. Un club ne peut être représenté que par l'un de ses membres. Les membres d'honneur de l'AGTT ont droit à une voix lors de l'AGA.

Extrait des statuts, point 4.1.6. décisions : l'AGA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix représentées. La majorité des 2/3 des voix représentées est requise pour la modification des statuts, du RF et pour l'entrée en matière sur des objets non prévus à l'ordre du jour. Il ne peut pas y avoir d'entrée en matière sur les propositions de modification des statuts et du RF si elles n'ont pas été annexées à la convocation.